

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 22 SEPTEMBRE 2026**

Présents : Isabelle BLANC, Arnaud BOURGEOIS, Alain BUDAÏ, Angélique DE BELLIS, Martine DECHAUD, François DUHOUX, Amélie JOLY, Catherine LOUBET, Philippe MILLIAND, Isabelle PETIT, Marine PIANTONI, Alexandre SORNAY, Jean-Maurice VENTURINI.

Absents : Ludovic GUILLIER, Julien BRUNET (procuration à Arnaud BOURGEOIS)

La séance débute à 19H38. Mme Loubet est désignée secrétaire de séance.

1) – Projet rallye sur la commune

M. Venturini présente M. Michel Bonfils, Président de l'ASAC-73 qui organise des compétitions automobiles sur la Savoie.

M. Bonfils explique que l'ASAC existe depuis 1945. Il indique que la finale de la coupe de France de rallye aura lieu à Chambéry du 14 au 17 octobre 2027. Il propose au Conseil d'organiser le prologue de classement à Montagnole le vendredi 15 octobre le matin entre 7H30 et 13H30. Certaines routes devront être fermées mais les organisateurs seront attentifs aux besoins et nécessités ponctuelles des habitants notamment en matière de transport des enfants, soins à domicile ..etc..

Trois entités doivent donner leur accord : le Département de la Savoie et les communes de Montagnole et Saint-Cassin si le prologue se prolonge après la route des Confins.

Des zones d'accès au public et des parkings seront aménagés avec tenue de buvettes en collaboration avec les associations de la commune. On espère entre 3000 et 5000 spectateurs sur le prologue.

Une présentation officielle du parcours aura lieu au Parc des expositions courant 2027. Le coût estimé est de 350 000 €. Une recherche de financeurs institutionnels et sponsors est en cours.

Les organisateurs auront besoin de bénévoles pour les traversées de route, tenue de buvettes ...

Le village de Montagnole sera mis en valeur sur de nombreux médias (présence nombreuse de journalistes de la presse et de la télévision). Le tracé est pour l'instant tenu secret.

Les organisateurs ont prévu de sécuriser le parcours : présence du Sdis, d'infirmiers, d'une ambulance et d'un hélicoptère de la protection civile, aménagement de bottes de paille et la possibilité de verbalisation du public indiscipliné.

Des annonces aux habitants seront lancées à 6 mois et 3 mois de l'évènement par tracts et le le Montagn'infos.

M. Bonfils précise que tous les véhicules d'accompagnement de la course sont hybrides ou électriques et utilisent du carburant synthétique ou de l'éthanol.

Mme Petit craint que l'évènement déclenche des courses sauvages de jeunes de l'agglomération avant et après la course

Après débats, le Conseil vote à la majorité l'accueil du prologue sur Montagnole (une voix contre : Isabelle Petit).

2) – Actualités

- M. Milliand retrace le rendez-vous en Préfecture en septembre avec le sous-préfet et la municipalité. Il leur a été indiqué que la commune était en alerte sur les comptes 2025 notamment du fait de son faible fonds de roulement et effort fiscal. Toutefois, cette vision ne tient pas compte des ventes immobilières prévues sur 2026/2027. De plus, les finances de la commune sont suivies par M. Levêque du service Finances de Grand Chambéry qui estime que la commune gère au plus juste son budget sans avoir à prélever des impôts plus que nécessaire. Les élus doivent néanmoins rester vigilants sur les comptes. M. le Maire ajoute que le terme vigilance concerne les communes placées sous tutelle du Préfet.
- Suite à l'organisation de deux évènements à la même date (voyage du Village culturel et repas des aînés du CCAS), Mme Joly veut mettre en place un calendrier partagé avec les associations.
- M. Milliand indique que les normes de la Fédération Française de Football imposent que le terrain du stade de football soit clôturé à échéance de 2028. Au-delà du coût très important, cet aménagement sera totalement inesthétique dans une commune rurale comme la nôtre.
- M. Budaï indique que l'extension de l'école a été mise en service début septembre 2026. Les enseignantes sont enchantées. Quelques problèmes demeurent : la barrière mobile ne fonctionne plus car l'alimentation électrique souterraine a été arrachée. Des fissures au placo du hall d'entrée sont également apparues, l'atterrissage du toboggan est à modifier, il faut rajouter une enceinte dans le hall d'entrée pour que l'alerte incendie s'entende de la salle d'éveil. M. Bourgeois confirme qu'il faut régler les dysfonctionnement la 1ère année pour profiter de la garantie de parfait achèvement. Le changement d'une bande de lino au restaurant scolaire est également prévu pour corriger les bulles du sol.
- M. Budaï fait le point sur la rénovation de l'éclairage public. Il sera coupé de 0H à 6H du matin. Il y a des dysfonctionnements du parcours d'éclairage automatique entre la salle des fêtes et le parking du cimetière. Un agent technique de la sté Citeos doit passer la nuit pour régler le problème. La réception des travaux n'a toujours pas été effectuée.
Concernant les travaux de voirie, la route de Jacob a été reprise en enrobés, une traversée busée a été aménagée route de l'Evêque. Au Mapas, 100 mètres d'enrobé ont été effectués devant chez Mme Pupier. Le total de travaux s'élève à 55 000€.

Restent 16 mètres de cunette à faire route de la montagne pour réguler les eaux de pluie.

- Un projet d'aménagement de deux ralentisseurs type dos d'âne devant le hameau des jardins de la sources et une bande piétonne sont prévus pour sécuriser le carrefour de la Maison brulée. Un accord avec le Département a été trouvé car il s'agit d'une route départementale. C'est toutefois la commune qui paie les travaux. Le panneau de limite d'agglomération sera également avancé de 200 mètres. Le Maire remercie M. Budaï pour son travail sur les voiries.
- M. Budaï indique qu'un arrêté est en projet pour créer ou confirmer les limitations de tonnage sur les routes suivantes : route de l'Evêque, route de la Montagne, route du Penet, route de Jacob et route du Fenestro. Des blocs seront également installés en quinconce pour casser la vitesse sur les routes du Fenestro et de Jacob et bloquer les camions qui passent malgré la limitation de tonnage. Mme Petit demande à ce que la limitation soit étendue au Chemin des Curtillots. A étudier.
- M. Budaï indique que l'école doit être équipée de 9 ventilateurs au plafond pour rafraîchir les classes et le restaurant scolaire durant les fortes chaleurs. L'électricité sera tirée par un professionnel et les ventilateurs seront installés par les agents techniques en cours d'année pendant les vacances scolaires.
L'électricité demeure une grosse dépense des vestiaires foot. C'est pourquoi une climatisation sera installée au club-house pour remplacer les radiateurs grille-pain et rafraîchir en été. Cela permettra d'aménager un îlot de fraîcheur pour nos anciens durant la canicule. Cet équipement est financé à 50% par la Région et 25% par les communes de Montagnole et Saint-Cassin soit environ 750 € par commune.
- Mme Joly fait le compte-rendu de la cérémonie des 6 du 18 septembre 2026. Les 115 participants ont apprécié l'organisation et les animations à savoir l'apéritif, les cadeaux, la photo par drone et le quizz musical. La moitié des personnes concernées se sont inscrites. M. Venturini estime que pour ce genre de manifestations, on peut se permettre de refaire les mêmes cadeaux car les participants changent. Cependant, cette manifestation est très attendue par les familles dont un membre vient à tour de rôle.

3) PV du Conseil du 30 juin 2026

Le PV du Conseil est adopté à l'unanimité après deux modifications de syntaxe.

4) Modification du règlement de l'ALSH 2026/2027

Mme Loubet rappelle que le Conseil a voté le 30 juin, les tarifs et le règlement de l'ALSH pour l'année scolaire prochaine. Cependant, il a fallu modifier la régie de recettes pour supprimer le paiement en espèces sur incitation du Service de Gestion comptable de Chambéry. De plus, quelques modifications à la marge concernant le traitement des inscriptions de dernière minute ont été ajoutées.

Le règlement modifié est adopté à l'unanimité.

5) Subvention à la Coopérative scolaire

Mme Loubet rappelle que le Conseil ne vote pas la subvention à la Coopérative scolaire en même temps que celle des autres associations pour avoir un effectif définitif à la rentrée scolaire de septembre.

Elle propose de voter une aide financière de 107 enfants (effectif en septembre 2026) x 75 € par enfant soit 8025 €.

Le Conseil vote cette subvention à l'unanimité.

6) Souscription d'un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

M. Milliand présente les caractéristiques de l'emprunt Cohésion sociale de 400 000 € annexé sur le taux du livret A + une marge de 0.6 %. Il précise que ce prêt vient compléter le manque de financement suite au retard pris sur les ventes immobilières prévues. De plus, il permet de mettre à charge une partie de l'investissement aux futures générations qui profiteront de cet équipement.

Le Conseil vote à l'unanimité la souscription de l'emprunt.

7) Election des représentants à la Commission syndicale

M. Milliand rappelle que la Commission syndicale réunit les communes de Montagnole et Saint-Cassin dans la gestion du stade de football et des vestiaires. Le Conseil a déjà élu 4 membres titulaires et suppléants le 31/03/2026. Toutefois, le nombre n'était pas conforme aux anciens statuts qui stipulaient 6 membres. Le conseil procède à de nouvelles élections. Les membres élus sont les suivants :

Titulaires	Suppléants
MILLIAND Philippe	LOUBET Catherine
DE BELLIS Angélique	GUILLER Ludovic
DUHOUX François	PIANTONI Marine

8) Adoption des nouveaux statuts de la Commission syndicale

M. Milliand rappelle que la Commission syndicale avait adopté des nouveaux statuts en 2019 à l'occasion de la construction de nouveaux vestiaires de football et d'un club-house. Toutefois, ces statuts n'avaient pas été entérinés par la Préfecture ce qui ne les a jamais rendus exécutoires. Les élus des communes de Montagnole ont réexaminé ces documents et les ont mis à jour en supprimant la convention passée pour la construction des vestiaires qui n'a plus lieu d'être.

Ces statuts toilettés sont soumis au vote du Conseil municipal de chaque commune.

Le conseil adopte à l'unanimité les nouveaux statuts.

9) Limitation de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties

M. Milliand indique que cette mesure est préconisée par la Préfecture pour ramener des recettes à la Commune dans l'objectif d'améliorer son autofinancement. En effet, les propriétés bâties à usage d'habitation bénéficient durant les 2 ans suivant leur achèvement d'une exonération de leur base de taxe foncière allant de 40% à 90% selon les délibérations des communes.

La commune de Montagnole avait limité l'exonération à 40% de la base le 20 septembre 2021. Il préconise de limiter l'exonération à 90% de la base imposable. Par exemple, un contribuable exonéré initialement pour 700 € verra ce montant réduit à 100 €.

Le Conseil vote à l'unanimité la taxation à 90% de la base imposable durant les deux premières années. Cette mesure s'appliquera aux logements achevés à compter du 1^{er} janvier 2027.

10) Questions diverses

- Mme Loubet indique que la commune a adhéré au dispositif d'information Panneau Pocket. Quelques manifestations sont déjà parues. Des flyers d'information seront distribués dans les boîtes aux lettres des habitants. Ce portail sera à alimenter régulièrement.
- La commune a lancé un appel à candidature pour créer un Conseil municipal des enfants. 12 enfants ont candidaté pour l'instant.
- La date de l'inauguration de l'extension de l'école a dû être modifiée suite à une demande de la Préfecture pour période de réserve électorale. Elle aura finalement lieu le 3 octobre 2026. Elle demande aux élus d'être présents pour accompagner la visite de l'école et assurer le service.
- Mme Loubet donne rendez-vous aux élus le 3 octobre à 16H30 à la carrière Vicat pour la visite de leur site.
- M. Bourgeois fait le point sur l'organisation du Téléthon le samedi 5 décembre. La boulangerie Pic confectionnera gratuitement la pâte. Une réunion est à prévoir pour organiser les équipes (moulage de la pâte, cuisson et vente).

Fait à Montagnole,
Le 27 octobre 2026

La secrétaire de séance
Catherine LOUBET



Le Maire
Jean-Maurice VENTURINI



PV approuvé par le Conseil municipal du 27 octobre 2026 et affiché le 30 OCT. 2026